



RCS : BELFORT  
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00079  
Numéro SIREN : 809 413 255  
Nom ou dénomination : PCJL INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2015 sous le numéro de dépôt 1028

**PCJL INVESTISSEMENT**

Société au capital de 100.000€

Dont le siège est situé 11 Rue des Jonquilles à GIROMAGNY (90200)

Immatriculé au RCS de BELFORT sous le numéro 809 413 255

**Apport de titres de la société 2.E.2.M.  
Par la SARL GM Investissements  
Au profit de la SAS PCJL Investissement**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**  
**SUR LA VALEUR DES APPORTS**





Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique de la Société PCJL INVESTISSEMENT en date du 2 avril 2015, concernant l'apport en nature devant être effectué par la société GM Investissements, dans le cadre d'une augmentation de capital par apport de titres de la société 2.E.2.M, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L.223.9 du Code de Commerce.

L'apport envisagé est écrit dans le projet de contrat d'apport entre les sociétés GM Investissements et la SAS PCJL Investissement. Ce document est annexé au présent rapport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de prendre connaissance de nos constatations et conclusions présentées selon le plan ci-après :

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS
2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS
3. CONCLUSION

## **1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT**

L'opération soumise à votre approbation porte sur l'apport de 2.725 actions de la société 2.E.2.M devant être consenti par la SARL GM Investissements à la société PCJL Investissement.

### **1.1 Contexte de l'opération**

La société PCJL est une SAS actuellement contrôlée à 100 % par Monsieur DUGUET. Cette société a un capital de 100.000 €.

L'opération d'apport fera suite à une opération d'augmentation de capital de 15.000 € par émission de 150 actions nouvelles de 100 € de nominal chacune, augmentation qui devrait être souscrite par le dirigeant actuel de la société.

Enfin, la société PCJL devrait se porter acquéreur du solde des actions de la société 2.E.2.M. soit 40.426 titres.

Dans ces circonstances, Monsieur DUGUET déclare bien connaître la situation juridique et financière de la société dont les titres sont apportés et n'avoir besoin de plus amples descriptions au présent acte ayant valablement pu prendre connaissance des dossiers en vue du présent apport.

### **1.2 Participants à l'opération**

#### *Apporteur :*

La société GM Investissements, SARL au capital de 1.600 € dont le siège social est situé 10 Faubourg de Brisach 90000 BELFORT, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Belfort sous le numéro 483 740 940 et dont le gérant est Monsieur FISCHER.

#### *Société bénéficiaire de l'apport :*

La société PCJL Investissement, SAS au capital de 100.000 € dont le siège est situé 11 Rue des Jonquilles à GIROMAGNY (90200), immatriculée au RCS de BELFORT sous le numéro 809 413 255 et dont le dirigeant est Monsieur DUGUET.

#### *Société dont les titres sont apportés :*

La société 2.E.2.M, SA au capital de 43.151 € dont le siège social est Rue de Leupe, 90400 SEVENANS, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Belfort sous le numéro 352 648 539.

La société 2.E.2.M a pour activité « l'exploitation de bureau d'assistance et de développement de techniques, procédant à toutes études et conseils en fonderie sous pression, injection plastique... ».

Son exercice social commerce le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

Son capital s'élève à 43.151 € divisé en 43.151 actions entièrement libérées de 1 € chacune et est détenu par :

- La SARL GM Investissements pour 30.052 actions,
- Monsieur Gilles FISCHER pour 13.095 actions,
- Monsieur Gérard FISCHER pour 1 action,
- Madame Madeleine FISCHER pour 1 action,
- Madame Corinne FISCHER pour 1 action,
- Madame Nadia PETITJEAN pour 1 action.

Total égal au nombre de parts : 43.151 parts.

Son Président est Monsieur Gilles FISCHER.

### **1.3 Présentation des apports**

#### *Description de l'apport :*

Aux termes du projet de traité d'apport, l'opération serait réalisée par la société GM Investissements et porterait sur 2.725 actions entièrement libérées qu'elle possède au sein du capital de la société 2.E.2.M aux caractéristiques ci-avant énoncées.

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées de façon plus détaillée dans le projet de contrat d'apport.

#### *Evaluation de l'apport :*

L'apporteur ne détenant pas le contrôle de la bénéficiaire au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, l'apport des titres 2E2M sera, conformément aux dispositions du règlement CRC n°2004-01, effectué par référence à la valeur réelle des parts sociales apportées, à la date de réalisation de l'opération, telle que détaillée dans le traité d'apport.

### **1.4 Rémunération de l'apport**

Les apports précédemment décrits, effectués par l'Apporteur, sont évalués à la somme de soixante mille euros (60.000 €).

En rémunération des apports, il sera attribué à la société GM Investissements 600 actions nouvelles de la société PCJL Investissement d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune, entièrement libérées.

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

## 1.5 Charges et conditions de l'opération

### *Conditions suspensives :*

- Etablissement par le cabinet EXCO CAP AUDIT, Commissaire aux Comptes domicilié 2 Rue Jules Emile Zingg 25400 EXINCOURT, représenté par Monsieur Philippe AUCHET nommé en qualité de Commissaire aux Apports suivant décision de l'associé unique du bénéficiaire en date du 02 avril 2015 d'un rapport comportant appréciation de la valeur desdits apports ;
- Approbation de l'évaluation de l'apport.

### *Régime juridique :*

L'opération d'apport sera soumise au régime juridique de droit commun des apports en nature.

### *Régime fiscal :*

Les conséquences fiscales de l'apport n'ont pas été abordées dans le contrat d'apport.

En matière des droits d'enregistrement, l'apport est soumis au tarif prévu à l'article 810-1 du Code Général des Impôts. En conséquence, cette opération donnera lieu à l'application du droit fixe.

## 2. **DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT**

### **2.1 Diligences accomplies**

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, pour :

- Contrôler la réalité des droits sociaux apportés,
- Vérifier la valeur des éléments constitutifs de l'apport considéré dans son ensemble,
- Vérifier, jusqu'à la date d'émission du présent rapport, l'absence de fait ou d'évènement susceptible de remettre en cause la valeur de l'apport.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé de la société bénéficiaire sur la valeur de l'apport. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut pas être utilisé dans ce contexte.

Nous avons, en particulier, effectué les travaux suivants :

- Nous nous sommes entretenus avec les responsables en charge de l'opération et leurs conseils, tant pour appréhender le contexte de l'opération d'apport proposé, que pour en analyser les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales envisagées,
- Nous avons pris connaissance du projet de traité d'apport,
- Nous avons rencontré l'expert comptable en charge de la comptabilité de la société dont les titres sont apportés,
- Nous avons effectué une analyse des derniers comptes annuels arrêtés par la société dont les titres sont apportés, ainsi que l'évolution de son activité,
- Nous avons vérifié que les états financiers de 2.E.2.M ont été certifiés sans réserve au 31 décembre 2014, date du dernier exercice social,
- Nous avons recherché si l'apporteur avait la pleine et entière propriété et la transférabilité des titres apportés par une revue de la documentation juridique, en se faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant,
- Nous avons apprécié la valeur réelle des titres apportés retenue pour la rémunération des apports, déterminée sur la base de travaux d'évaluation réalisés par les conseils des parties,
- Nous avons effectué une analyse critique des plans d'affaires de la société dont les titres sont apportés,
- Nous nous sommes assurés qu'aucun fait ou évènement n'était survenu depuis la clôture du dernier exercice de la société dont les titres sont apportés, et susceptible d'avoir un impact financier sur la valeur de l'apport.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de 2.E.2.M nous confirmant l'absence, à date du présent rapport, d'évènements pouvant, d'une part grever la consistance des capitaux propres en date du 31 décembre 2014 ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions d'activité.

## **2.2 Appréciation de la valeur de l'apport**

*Contexte et choix du mode d'évaluation de l'apport :*

Comme il est précisé précédemment, l'opération d'apport de titres envisagée concerne des titres représentatifs de 6,32 % du capital de la société 2.E.2.M ; les 93,68 % restants feront l'objet d'un achat par la société PCJL Investissement.

Le contrôle de 2.E.2.M sera alors complet.

Les titres apportés ont été valorisés au même prix que ceux qui doivent être achetés, et qui ont fait l'objet d'un protocole d'accord en date du 11 décembre 2014 et signé par Messieurs FISCHER et DUGUET.

La valeur retenue de 950.000 € pour la totalité du capital de la société 2.E.2.M représente une valorisation des éléments incorporels à 332.000 € par rapport au montant de ses capitaux propres au 31/12/2014 (étant considéré comme mentionné dans le protocole d'accord du 11/12/2014 que seulement la moitié du bénéfice 2014 est un complément de prix). La valeur unitaire des titres se trouve être de 22,02 €.

Les méthodes de valorisation couramment utilisées comme celles faisant appel à la valeur de rentabilité (méthode basée sur les flux de trésorerie disponible), à l'EBITDA, ou à la capacité de remboursement, aboutissent à une valorisation de la société supérieure à la valeur proposée dans le projet de contrat d'apport et joint en annexe.

### 3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 60.000 € pour 2.725 actions de la SA 2.E.2M n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Belfort, le 05/05/2015

EXCO CAP AUDIT  
M. Philippe AUCHET  
Commissaire aux apports



**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**CONTRAT D'APPORT DE BIENS EN NATURE**

**GM INVESTISSEMENTS**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 600 euros

Siège social : 10 faubourg de Brisach

90000 BELFORT

483 740 940 RCS BELFORT

**CONTRAT D'APPORT DE BIENS EN NATURE**

**PROJET**

**La Société PCJL INVESTISSEMENT**

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €

dont le siège social est à 11 rue des Jonquilles

90200 GIROMAGNY

809 413 255 RCS BELFORT

**CONTRAT D'APPORT DE BIENS EN NATURE**

**ENTRE LES SOUSSIGNEES :**

✓ **La Société GM INVESTISSEMENTS**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 600 euros  
dont le siège social : 10 faubourg de Brisach  
90000 BELFORT

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés  
de BELFORT sous le numéro 483 740 940,  
représentée par Monsieur Gilles FISCHER, en sa qualité de gérant,

ci-après dénommée "l'apporteur",

**D'UNE PART,**

**ET :**

✓ **La Société PCJL INVESTISSEMENT**

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €  
dont le siège social est à 11 rue des Jonquilles  
90200 GIROMAGNY

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés  
de BELFORT sous le numéro 809 413 255,  
représentée par Monsieur Patrick DUGUET, en sa qualité de Président,

ci-après dénommée  
"la société bénéficiaire",

**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

**I - APPORT**

L'apporteur soussigné de première part, apporte à la Société PCJL INVESTISSEMENT, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par Monsieur Patrick DUGUET, ès-qualités, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

## **1. Biens apportés**

. 2 725 actions entièrement libérées de la Société 2 E 2 M, Société Anonyme au capital de 43 151 €, divisé en 43 151 actions de 1 € chacune, dont le siège social est Rue de Leupe, 90400 SEVENANS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BELFORT sous le numéro 352 648 539.

## **2. Evaluation**

Lesdits biens sont évalués à la somme de soixante mille euros (60 000 €).

## **II – REMUNERATION DE L'APPORT**

En contrepartie de l'apport ci-dessus évalué à soixante mille euros (60 000 €), il sera attribué à l'apporteur 600 actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune, entièrement libérées de la Société PCJL INVESTISSEMENT, qui seront émises à titre d'augmentation de capital.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes. Elles jouiront des mêmes droits à compter du début de l'exercice en cours et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

## **III – VERIFICATION ET APPROBATION DE L'APPORT**

L'apport qui précède ainsi que les modalités de sa rémunération ne sera définitif qu'après réalisation des conditions suivantes :

- Etablissement d'un rapport par un Commissaires aux apports comportant appréciation de la valeur dudit apport et des avantages particuliers éventuels.
- Approbation de l'évaluation de l'apport et de l'octroi d'avantages particuliers éventuels et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par décisions de l'associé unique de la Société PCJL INVESTISSEMENT.

La réalisation de ces conditions devra intervenir au plus tard le 30 juin 2015, à défaut le présent contrat sera considéré comme nul et non avenue, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

## **IV - DECLARATIONS**

✓ La Société GM INVESTISSEMENTS, déclare :

- que les titres apportés sont sa propriété légitime,
- que les titres sont libres de gage, sûreté, droit ou réclamation de tiers quels qu'ils soient,
- que les titres sont entièrement libérés,
- qu'elle dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner.

## **V – DECLARATION FISCALE**

L'apporteur et la Société bénéficiaire déclarent être soumises à l'impôt sur les sociétés.

## **VI – ENREGISTREMENT**

Le présent acte sera enregistré à la Recette des Impôts de BELFORT.

## **VII - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile:

- l'apporteur, en son siège social indiqué en tête des présentes,
- la Société bénéficiaire, en son siège social indiqué en tête des présentes.

## **VIII – AFFIRMATION DE SINCERITE**

Les parties soussignées affirment expressément, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

## **IX – FRAIS**

Les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge de la Société bénéficiaire qui s'oblige à les payer.

Fait en sept exemplaires,

A

Le

La Société GM INVESTISSEMENTS,  
représentée par M. Gilles FISCHER.

La Société PCJL INVESTISSEMENT,  
représentée par M. Patrick DUGUET.

**PCJL INVESTISSEMENT**

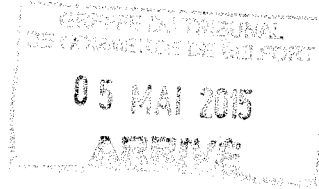
Société par Actions Simplifiée

au capital de 100 000 €

Siège social : 11 rue des Jonquilles

90200 GIROMAGNY

RCS BELFORT 809 413 255



**Tribunal de Commerce**

**Greffe**

BP 781

90020 BELFORT CEDEX

II./IP

Montbéliard, le 5 mai 2015

**Objet :** . Augmentation du capital social :  
dépôt du rapport du Commissaire aux apports

Mesdames,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, un exemplaire du rapport du Commissaire aux apports, relatif à l'apport, par la Société GM INVESTISSEMENTS, à la Société PCJL INVESTISSEMENT, de 2 725 actions de la Société 2 E 2 M lui appartenant.

Nous vous joignons également un chèque d'un montant de 19,27 € à l'ordre de la SELARL BORON-PIERRAT.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

**Monsieur Patrick DUGUET**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a vertical line through it, and a horizontal line at the bottom.